

PRÉSENTATION DES RISQUES CHIMIQUES 2ÈME DEGRÉ

OBJECTIFS :

A la fin de la formation, l'apprenant sera capable de diriger des opérations dans un environnement où sont présents des risques chimiques, en assurant la santé et la sécurité des travailleurs dans le cadre des mesures préalablement définies

PROGRAMME :

ENSEIGNEMENTS THEORIQUES

Principes de la prévention des risques chimiques :

- Mesures de protection des travailleurs

Article du code du travail L4121-1 : les mesures de prévention sont à prendre par l'employeur pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des employés :

- Les différents acteurs de prévention (employeur, assurance maladie, OPPBTP...)
- Eviter et/ou d'évaluer les risques potentiellement présents
- Planifier la prévention, adapter et organiser le travail à l'homme, remplacer ce qui est dangereux
- Plan de prévention, PGC, PPSP, ICPE et SEVESO
- Surveillance médicale (suivi individuel renforcé)
- Evaluation du risque chimique

Article du code du travail L4121-3 : mettre en œuvre des actions de prévention et des méthodes de travail pour un meilleur niveau de sécurité et de protection (document unique d'évaluation des risques). Elle comprend :

- La lecture des nouveaux pictogrammes (système général harmonisé, 2017) et des étiquettes de produits potentiellement dangereux
- Les dangers des CMR et ACD sur l'environnement et sur la santé

Notices de postes et procédures d'intervention :

- Mesures en cas d'incident ou d'accident
- Accident du travail
- Maladie professionnelle
- Déversements accidentels
- Secours, incendie, évacuation
- Plan d'Opération Interne
- Plan Particulier d'Intervention

Dispositions spécifiques aux interventions d'entreprises extérieures

- Entreprise utilisatrice / entreprise extérieure
- Plan de prévention (obligatoire selon certains cas)
- CSE

ENSEIGNEMENTS PRATIQUES

- Exploitation des instructions de sécurité de l'établissement

Textes officiels



Risque chimique : Articles R4412-38 et R4412-39 du code du travail

Plans de prévention : Articles R4511-1 à R4514-10 du code du travail

Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du code du travail

A SAVOIR

Dispositif :

Intra

Public : Travailleurs encadrant du personnel manipulant des substances ou préparations dangereuses telles que définies dans le code du travail, ou travaillant dans un lieu où elles sont stockées ou utilisées

Pré requis : Avoir suivi la formation « Prévention des risques chimiques » 1^{er} degré ou équivalent

Méthodes et modalités pédagogiques :

Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection

Présentiel

Moyen d'encadrement :

L'animation est assurée par des consultants praticiens de l'entreprise

Modalités d'évaluation :

Evaluation diagnostique (en ligne **).

Evaluation formative par questionnaire oral.

Evaluation sommative par QCM (en ligne **).

Validation :

Certificat de réalisation et attestation des acquis

EPI non fournis

Organisation

Durée : nous contacter

Tarifs

En Intra : nous consulter

Lieu : FDME / en entreprise

Délais d'accès : 2 à 4 semaines

Modalités d'accès : pré-inscription

CONTACT

01 60 79 74 21

formation.continue@fdme91.fr

ACCESSIBILITÉ

aux personnes en situation de handicap

Site et formations accessibles* aux Personnes en situation de handicap ou situations pénalisantes ponctuelles. Contacter le référent handicap sur mission.handicap@fdme91.fr

** des aménagements pourront être nécessaires le cas échéant sur demande de l'intéressé*